



PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ (PCA) DANS LE CADRE DU COVID 19-EURL EAURIZON PROCÉDURE DÉROGATOIRE PRÉFECTURE DE L'AUDE OUVERTURE ÉTABLISSEMENT 27/05/2020

SOMMAIRE

- 1/ Fiche d'identité EAURIZON
- 2/Organisation structure d'accueil Puichéric.
- 3/Accueil COVID 19 du public.
- 4/Gestion des transports collectifs.
- 5/Gestion des sites de pratiques collectifs.
- 6/Fiches sanitaires par activité APN.
- 7/Mesure d'aménagements COVID 19 employés salariés et indépendants.

1/ Fiche d'identité de l'entreprise Eaurizon

Eaurizon est une EURL créée en 2006 et immatriculée au tribunal de commerce de Carcassonne sous le N° SIRET 487 862 971

Siège social : 5 rue Armand Barbès 11700 Puichéric

Gérant fondateur : Didier ASTRE né le 20/11/1966 à Carcassonne

Tél Fixe : 04 68 49 99 82- Portable : 06 81 37 44 29

Mail contact@eaurizon.eu

Gestion COVID 19 entreprise : Didier ASTRE

Structure d'accueil principale : 51 route minervoise 11700 Puichéric.

Structure d'accueil rafting-hydrospeed- sports d'eaux vives : Sud rafting-rond point d'Aliès 1140 Axat.

RC Pro : N°55.885.787 Allianz IARD

Fréquentation moyenne annuelle sur l'ensemble des activités : 6 à 7 000 personnes.

Capacité maximale journalière : 250 personnes en fonctionnement classique sur l'ensemble des activités et sites de pratique.

Type de clientèle : Groupes et séminaires d'entreprises-centres vacances- clientèle individuelle française et étrangère.

Nombre de salariés sur Puichéric : 1 TP plus 5 ETP en saison classique.

Centre Axat : L'ensemble des informations fera l'objet d'un dossier spécifique par le gestionnaire Alain Dast.

Type d'activités pleines nature proposées à la clientèle :

- ✓ **Sur le linéaire fleuve Aude médiane** : Location et encadrement canoe-kayak- Paddle.
- ✓ **Sur la partie haute vallée de l'Aude** : Canoë, rafting et hydrospeed à partir du centre eau vive Sud Rafting.
- ✓ **Escalade –spéléo- tir à l'arc** : Sur l'ensemble du territoire Aude-PO et Hérault. Les rendez vous clientèle sont fixés majoritairement sur site naturel.
- ✓ **Challenge multi activités** : Sur l'ensemble du territoire Audois sur sites naturels publics ou dans le cadre du domaine privés d'hébergeurs. (tyrolienne, bumper ball, slakline, tir à l'arc, etc.)
- ✓ **Canyoning** : Sur l'ensemble du territoire Audois- Héraultais- PO et Ariège. Les rendez vous clientèle sont fixés directement sur sites naturels.

Reprise de l'ensemble des activités le mercredi 27 mai 2020

2/ L'organisation structurelle du centre de Puichéric.

- ✓ Un bâtiment technique de 400 M2 de stockage matériel. Ce bâtiment est en cours de rénovation pour accueillir le nouveau centre nautique Eaurizon. Ce bâtiment n'accueille pas de public et n'est pas concerné par les mesures COVID.
- ✓ Un terrain d'accueil en bordure du fleuve Aude qui accueille les départs en canoe, paddle et tir à l'arc. Ce terrain n'accueille pas de public statique et ne possède pas d'équipements statiques (zone inondable) type bâtiment.
- ✓ Un bâtiment accueil doté : un accueil comptoir pour l'information et l'encaissement clientèle d'environ 30 M2.
- ✓ Au premier étage de vestiaires homme –femme séparé. Cet espace sera fermé notamment au public individuel.
- ✓ Sur une deuxième partie de bâtiment séparé : un WC et deux douches.
- ✓ Un devant de porte d'environ 120 M2 servant à l'accueil et l'équipement extérieur de la clientèle.
- ✓ Un parking véhicules d'environ 70 places attenant au bâtiment accueil (environ 50 mètres). Ce parking est public avec une emprise municipale.
- ✓

3/ Accueil COVID 19 du public

Afin de rendre plus compréhensible la démarche nous vous proposons un parcours client de la réservation à la fin de la prestation.

Prise d'information ou réservation de la clientèle

- ✓ Sur notre site internet et notre réservation en ligne la clientèle a une information précise des mesures sanitaires prises par Eaurizon sur chacune des activités. (Français et anglais)
Il peut télécharger cette fiche sanitaire et s'engage lorsqu'il réserve à respecter ces mesures soit sur la réservation en ligne soit sur place en signant un document type contrat de location ou fiche d'activités encadrées.

- ✓ Sur place ces informations sont affichées en Français et anglais et répétées lors du briefing moniteur.
- ✓ Afin d'anticiper la fréquentation limitée sur les créneaux horaires la réservation sera fortement encouragée pour éviter un refus d'accueil en cas d'effectif atteint.
- ✓ Un registre recueillant l'ensemble des informations contact client (coordonnées, lieu de résidence) sera conservé durant deux mois en cas de contagion postérieure.

Accueil de la clientèle centre Eaurizon Puicheric

Sur le centre de Puichéric le parcours clientèle s'effectue majoritairement en extérieur.

L'organisation spatiale de l'accueil clientèle permet de respecter les règles de distanciation de 4 M2

- ✓ Afin de respecter les mesures de distanciation sur l'accueil comptoir un marquage au sol permet de visualiser la capacité d'accueil.
- ✓ Un moniteur placé à l'extérieur à l'entrée du bâtiment accueillera les personnes et notamment les groupes pour leur donner les premières informations sur le déroulé de la prestation et invitera une seule personne à remplir les documents administratifs.
- ✓ Avant de rentrer dans le bâtiment le nettoyage des mains avec du gel hydro alcoolique est obligatoire.
- ✓ Le port du masque par la clientèle est obligatoire lorsque la distanciation est difficile.
- ✓ Lors de la rédaction du contrat de location et du paiement :

La réservation en ligne est encouragée- le rendu monnaie est préalablement désinfecté. A près chaque manipulation le secrétariat se désinfecte les mains.

- ✓ Les mesures sanitaires type visière etc. sont respectées par l'agent d'accueil.

Durant l'activité

- ✓ L'ensemble du matériel de pratique et de sécurité est géré par le moniteur qui limite les contacts au minimum.
- ✓ Les vestiaires ne seront pas utilisés ou seulement à titre exceptionnel pour un groupe confiné ensemble (famille).
- ✓ L'ensemble des vêtements personnels sont remis dans le véhicule personnel ou dans les bidons étanches ou caisses fournies à cet effet pour éviter toute manipulation extérieure.
- ✓ Le moniteur est équipé d'une visière et se lave les mains avant la dotation du matériel collectif ou lors d'un contact de réglage sécuritaire.
- ✓ L'ensemble du matériel donné est déjà désinfecté par immersion ou aspersion avec un produit bactéricide, fongicide virucide aux normes EN 14476.
- ✓ Sur l'ensemble du parcours client sur la structure se trouve du matériel de désinfection à disposition : Gel hydro alcoolique-point d'eau- distributeur papier-masque jetable si oubli de la clientèle.
- ✓ Une poubelle spécifique gants masque est prévue.
- ✓ Lors des phases d'embarquement ou de déroulement de l'activité les mesures de distanciation seront rappelées si nécessaire.
- ✓ Les consignes pédagogiques ou de sécurité intègrent les nouvelles mesures sanitaires (distanciation-pas d'échange de matériel entre pratiquants etc.).
- ✓ Dès la fin de la pratique le matériel est conservé par le client jusqu'au point de stockage ou de désinfection (voir fiches sanitaires activités).

- ✓ Lorsque du matériel nécessite un contact extérieur il est désinfecté par aspersion par le chauffeur ou moniteur avant d'être manipulé (chargement des canoës ou des pagaies pour un transfert navette).
- ✓ Si l'activité nécessite un transport collectif les procédures décrites plus loin seront appliquées.
- ✓ Lors du changement de tenues il sera conseillé à la clientèle de le faire sans utilisation des vestiaires.

Gestion flux clientèle sur la structure d'accueil

- ✓ Les créneaux horaires des activités sont adaptés à un accueil réduit et adaptés à des temps de procédure plus longs.
- ✓ Le croisement des départs et arrivée clientèle est maîtrisé en modifiant les horaires et en tenant compte des procédures de désinfection (véhicules, matériel, parties communes etc..).

Nettoyage des parties communes

- ✓ Après chaque créneau d'accueil clientèle il est prévu une désinfection des sanitaires et des lieux collectifs.

Accueil de la clientèle directement sur sites naturels de pratiques

- ✓ La procédure sera allégée puisqu' il n'existe pas de bâtiment et que la clientèle utilise son véhicule personnel.
- ✓ La procédure choisie est précisée plus avant sur les fiches sanitaires activités.

4/ Gestion des transports

Lorsque les activités nécessitent un transport collectif organisé par Eurizon les procédures suivantes seront respectées :

- ✓ Port du masque obligatoire durant le transport.
- ✓ A l'entrée du véhicule lavage des mains avec du gel hydro alcoolique mis à disposition.
- ✓ Le matériel collectif sera désinfecté par aspersion avant chargement.
- ✓ Aménagement de la capacité des véhicules adaptés notamment lors du transfert de clientèle d'origine différente.
- ✓ La constitution de groupes type famille sera favorisé lors des transferts.
- ✓ Nettoyage du bus après chaque rotation.

Type de véhicules de la structure Eurizon

Deux Renault master minibus 9 places aménagés en 6 places (places centrales neutralisées)
Un minibus Volkswagen LT 46 19 places aménagé en 10 places (places coté vitres privilégiées avec remplissage prioritaire des places du fond lors de la montée et inversion lors de la descente).

5/ Gestion du flux des sites collectifs de pratiques

Concernant l'activité canoë kayak sur le secteur Puichéric nous sommes les seuls prestataires sur le linéaire.

Concernant les lieux de pratique Audois type Canyoning escalade etc.

Durant la période de confinement les regroupements professionnels Aude vive et PNPC ont abordés et gérés cette problématique en :

- ✓ Coordonnant les horaires de départ et arrivée.

- ✓ Gérant et différenciant (1 groupe sur 2) les lieux d'habillage/déshabillage, briefing des groupes.
- ✓ Cette saison qui est anticipée comme catastrophique par les prestataires a permis de définir une réduction moyenne de 50 à 60 % du personnel saisonnier par structure.
- ✓ Structurellement il est prévu une baisse de fréquentation identique de près de 40 à 50 % de la clientèle et donc de la fréquentation des sites touristiques.
En règle générale la fréquentation estivale de la clientèle est caractérisée par une clientèle étrangère (30 à 40 %) et de centre vacances.

6/ Les fiches sanitaires activités

- 1) Canoë kayak et paddle
- 2) Canyoning
- 3) Escalade
- 4) Spéléologie
- 5) Tir à l'arc

1) Protocole sanitaire encadrement et location du canoë kayak et du Paddle

1. L'activité canoë kayak et Paddle est ouverte aux personnes sans contre indications sportives et ne comportant aucun symptôme susceptible d'être identifié comme le COVID- 19. Chaque participant attestera et validera l'ensemble des conditions sanitaires dans le contrat de réservation.
2. Les groupes seront en priorité constitués en famille ou par des personnes en situation de confinement groupé (amis) sur le lieu où ils résident.
3. Vous serez accueillis sur le lieu de rendez-vous fixé par le moniteur qui vous attendra sur place avec un masque ou une visière de protection.
4. Une fiche de groupe sera établie portant les informations demandées lors de la réservation (nom, prénom, adresse, tel, e-mail, lieu de résidence vacances). Cette fiche sera conservée 2 mois pour traçabilité puis détruite. Cette tenue de registre est une mesure administrative obligatoire.
5. Chaque participant devra se désinfecter les mains en arrivant sur le lieu de rendez-vous et se munir d'un masque durant la phase d'accueil sur terre si les distances de sécurité ne sont pas respectées. Un gel hydro alcoolique sera mis à disposition à cet effet. Le règlement s'effectuera sur place, la monnaie rendue sera aussi désinfectée.
6. Les règles de distanciation de 2 m seront obligatoires et appliquées tout au long de l'activité.
7. Le moniteur mettra à disposition de chaque personne du matériel personnel désinfecté par lavage avec un bactéricide aux normes 14476 fait à chaque séance, garantissant si présent la destruction du virus. Il en sera de même pour le minibus utilisé pour le transport.
8. Sur place, les participants s'équiperont avec toujours une distanciation de 2 m. Vos vêtements personnels seront stockés dans les bidons étanches ou dans les véhicules des participants.
9. Seul le moniteur interviendra sur les participants pour vérifier la bonne utilisation et le bon équipement du matériel.
10. Que l'activité soit encadrée ou en location un briefing sera organisé. Le moniteur procédera à l'énumération des règles et techniques de pratique de l'activité ainsi que du parcours proposé.
11. Durant l'activité sur l'eau prévoyez de laisser un espace entre chaque embarcation d'une longueur de bateau).
12. En raison de la proximité du moniteur durant le briefing ou l'activité le moniteur portera un masque en néoprène ou une visière sur le visage.
13. A la fin de l'activité les participants seront récupérés par un véhicule collectif du centre désinfecté à chaque fois. S'il s'agit d'un groupe constitué type famille les personnes

- remonteront ensemble en se munissant de leur masque durant le transport (pensez à le mettre dans votre bidon étanche). Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition
14. S'il s'agit de personnes individuelles une place sur deux dans le véhicule sera bloquée afin de garder les règles de distanciation.
 15. Chaque personne gardera sur elle son matériel personnel type gilet et casque et le déposera individuellement au retour dans le centre dans le bac de désinfection. Les pagaies et embarcations seront désinfectées par le chauffeur du centre avant la dépose dans le bus.
 16. Lors du retour sur le centre il est déconseillé pour les personnes de groupe différent d'utiliser les vestiaires collectifs.

2) Protocole sanitaire encadrement du Canyoning dans l'Aude, l'Hérault et les Pyrénées Orientales.

1. L'activité Canyoning est ouverte aux personnes sans contre indications sportives et ne comportant aucun symptôme susceptible d'être identifié comme le COVID- 1. Chaque participant attestera et validera l'ensemble des conditions sanitaires dans le contrat de réservation.
2. Les groupes seront en priorité constitués de famille ou de personnes en situation de confinement groupé (amis) sur le lieu où ils résident.
3. Vous serez accueillis sur le lieu de rendez-vous fixé par le moniteur qui vous attendra sur place avec un masque ou une visière de protection.
4. Une fiche de groupe sera établie portant les informations demandées lors de la réservation (nom, prénom, adresse, tel, e-mail, lieu de résidence vacances). Cette fiche sera conservée 2 mois pour traçabilité, puis détruite. Ce registre est une obligation administrative.
5. Chaque participant devra se désinfecter les mains en arrivant sur le lieu de rendez-vous. Un gel hydro alcoolique sera mis à disposition à cet effet. Le règlement s'effectuera sur place, la monnaie rendue sera aussi désinfectée.
6. Les règles de distanciation de 2 m seront obligatoires et appliquées tout au long de l'activité. Prévoyez votre masque de protection si les règles de distanciation ne peuvent être respectées.
7. Le moniteur mettra à disposition de chaque personne du matériel personnel désinfecté par lavage avec un bactéricide aux normes 14476 fait à chaque séance, garantissant si présent la destruction du virus. Il en sera de même pour le minibus éventuellement utilisé pour le transport.
8. Sur place, les participants s'équiperont avec toujours une distanciation de 2 m. Les vêtements personnels seront stockés dans des sacs ou dans les véhicules des participants.
9. Seul le moniteur interviendra sur les participants pour vérifier la bonne utilisation et le bon équipement du matériel.
10. Le groupe effectuera une marche d'approche, les participants devront respecter les règles de distanciation durant le trajet. Prévoyez, si nécessaire, une bouteille d'eau à usage personnel.
11. A l'entrée du canyon un briefing sera organisé, le moniteur procédera à l'énumération des règles et techniques de pratique de l'activité.
12. Durant la descente (cascades en rappel, nage, mains courantes, sauts, points d'attente) le groupe devra toujours respecter les règles de distanciation de 2 m et le placement des participants préconisé par le moniteur.
13. En raison de la proximité du moniteur durant la mise en place des ateliers de rappel et de saut, le moniteur portera un masque en néoprène ou une visière sur le visage.
14. A la fin du canyon les participants se déshabilleront sur le lieu indiqué et rangeront personnellement le matériel qui leur a été confié.
15. Le groupe effectuera la marche retour toujours en respectant les règles de distanciation, jusqu'aux véhicules.
16. La collecte du matériel se fera individuellement sur place après désinfection des mains. Le groupe sera libéré sur place ou ramené sur le lieu de rendez-vous.

3) Protocole sanitaire encadrement de l'escalade dans l'Aude, l'Hérault et les Pyrénées Orientales.

1. L'activité escalade est ouverte aux personnes sans contre indications sportives et ne comportant aucun symptôme susceptible d'être identifié comme le COVID- 19.
2. Les groupes seront en priorité constitués de famille ou de personnes en situation de confinement groupé (amis) sur le lieu où ils résident.
3. Vous serez accueillis sur le lieu de rendez-vous fixé par le moniteur qui vous attendra sur place avec un masque ou une visière de protection.
4. Une fiche de groupe sera établie portant les informations demandées lors de la réservation (nom, prénom, adresse, tel, e-mail, lieu de résidence vacances). Cette fiche sera conservée 2 mois pour traçabilité, puis détruite. Ce registre est une obligation administrative.
5. Chaque participant devra se désinfecter les mains en arrivant sur le lieu de rendez-vous. Un gel hydro alcoolique sera mis à disposition à cet effet. Le règlement s'effectuera sur place, la monnaie rendue sera aussi désinfectée.
6. Les règles de distanciation de 2 m seront obligatoires et appliquées tout au long de l'activité. Prévoyez votre masque de protection si les règles de distanciation ne peuvent être respectées. En parallèle nous équiperons les casques de visières pour plus de confort clientèle et sur sa demande.
7. Le moniteur mettra à disposition de chaque personne du matériel personnel désinfecté par lavage avec un bactéricide aux normes 14476 fait à chaque séance, garantissant si présent la destruction du virus. Il en sera de même pour le minibus éventuellement utilisé pour le transport.
8. Sur place, les participants s'équiperont avec toujours une distanciation de 2 m. Les vêtements personnels seront stockés dans des sacs ou dans les véhicules des participants.
9. Seul le moniteur interviendra sur les participants pour vérifier la bonne utilisation et le bon équipement du matériel.
10. Le groupe effectuera une marche d'approche, les participants devront respecter les règles de distanciation durant le trajet. Prévoyez, si nécessaire, une bouteille d'eau à usage personnel.
11. Au départ des voies un briefing sera organisé, le moniteur procèdera à l'énumération des règles et techniques de pratique de l'activité.
12. Pour l'organisation de la pratique des tandems par famille ou personnes confinées sera privilégiés. Durant l'utilisation de cordes ou de main courante il sera donné des gants à l'assureur ainsi que du gel hydro alcoolique (courantes, sauts, points d'attente) .Le groupe devra toujours respecter les règles de distanciation de 2 m et le placement des participants préconisé par le moniteur.
13. En raison de la proximité du moniteur durant la mise en place des ateliers le moniteur portera un masque ou une visière sur le visage.
14. Le groupe effectuera la marche retour toujours en respectant les règles de distanciation jusqu'aux véhicules.
15. A la fin de l'activité les participants rangeront personnellement le matériel qui leur a été confié dans des caisses prévues pour la désinfection du matériel.
16. La collecte du matériel se fera individuellement sur place après désinfection des mains. Le groupe sera libéré sur place ou ramené sur le lieu de rendez-vous.

4 Protocole sanitaire encadrement de la spéléologie dans l'Aude, l'Hérault et les Pyrénées Orientales.

1. L'activité spéléologie est ouverte aux personnes sans contre indications sportives et ne comportant aucun symptôme susceptible d'être identifié comme le COVID-19 .Chaque participant attestera et validera l'ensemble des conditions sanitaires dans le contrat de réservation.
2. Les groupes seront en priorité constitués de famille ou de personnes en situation de confinement groupé (amis) sur le lieu où ils résident.

3. Vous serez accueillis sur le lieu de rendez-vous fixé par le moniteur qui vous attendra sur place avec un masque ou une visière de protection.
4. Une fiche de groupe sera établie portant les informations demandées lors de la réservation (nom, prénom, adresse, tel, e-mail, lieu de résidence vacances). Cette fiche sera conservée 2 mois pour traçabilité, puis détruite. Ce registre est une obligation administrative.
5. Chaque participant devra se désinfecter les mains en arrivant sur le lieu de rendez-vous. Un gel hydro alcoolique sera mis à disposition à cet effet. Le règlement s'effectuera sur place, la monnaie rendue sera aussi désinfectée.
6. Les règles de distanciation de 2 m seront obligatoires et appliquées tout au long de l'activité. Prévoyez votre masque de protection si les règles de distanciation ne peuvent être respectées. En parallèle nous équiperons les casques de visières pour plus de confort clientèle et sur sa demande.
7. Le moniteur mettra à disposition de chaque personne du matériel personnel désinfecté par lavage avec un bactéricide aux normes 14476 fait à chaque séance, garantissant si présent la destruction du virus. Il en sera de même pour le minibus éventuellement utilisé pour le transport.
8. Sur place, les participants s'équiperont avec toujours une distanciation de 2 m. Les vêtements personnels seront stockés dans des sacs ou dans les véhicules des participants.
9. Seul le moniteur interviendra sur les participants pour vérifier la bonne utilisation et le bon équipement du matériel.
10. Le groupe effectuera une marche d'approche, les participants devront respecter les règles de distanciation durant le trajet. Prévoyez, si nécessaire, une bouteille d'eau à usage personnel.
11. Au départ de l'activité un briefing sera organisé, le moniteur procédera à l'énumération des règles et techniques de pratique de l'activité.
12. Pour l'organisation de la pratique des tandems par famille ou personnes confinées sera privilégiée. Durant l'utilisation de cordes ou de main courante il sera donné des gants à chacun. Le moniteur aura à disposition du gel hydro alcoolique si nécessaire. Le groupe devra toujours respecter les règles de distanciation de 2 m et le placement des participants préconisé par le moniteur.
13. En raison de la proximité du moniteur durant la mise en place des ateliers le moniteur portera un masque ou une visière sur le visage.
14. Le groupe effectuera la marche retour toujours en respectant les règles de distanciation jusqu'aux véhicules.
15. A la fin de l'activité les participants rangeront personnellement le matériel qui leur a été confié dans des caisses prévues pour la désinfection du matériel.
16. La collecte du matériel se fera individuellement sur place après désinfection des mains. Le groupe sera libéré sur place ou ramené sur le lieu de rendez-vous.

5) Protocole sanitaire encadrement du Tir à l'arc dans l'Aude.

1. L'activité Tir à l'arc est ouverte aux personnes sans contre indications sportives et ne comportant aucun symptôme susceptible d'être identifié comme le COVID- 1. Chaque participant attestera et validera l'ensemble des conditions sanitaires dans le contrat de réservation.
2. Les groupes seront en priorité constitués de famille ou de personnes en situation de confinement groupé (amis) sur le lieu où ils résident.
3. Vous serez accueillis sur le lieu de rendez-vous fixé par le moniteur qui vous attendra sur place avec un masque ou une visière de protection.
4. Une fiche de groupe sera établie portant les informations demandées lors de la réservation (nom, prénom, adresse, tel, e-mail, lieu de résidence vacances). Cette fiche sera conservée 2 mois pour traçabilité, puis détruite. Ce registre est une obligation administrative.
5. Chaque participant devra se désinfecter les mains en arrivant sur le lieu de rendez-vous. Un gel hydro alcoolique sera mis à disposition à cet effet. Le règlement s'effectuera sur place, la monnaie rendue sera aussi désinfectée.
6. Les règles de distanciation de 2 m seront obligatoires et appliquées tout au long de l'activité. Prévoyez votre masque de protection .
7. Le moniteur mettra à disposition de chaque personne du matériel personnel désinfecté par lavage avec un bactéricide aux normes 14476 fait à chaque séance, garantissant si présent la

destruction du virus. Vous conserverez ce matériel tout au long de votre séance (arc et flèches à usage personnel).

8. Sur place, les participants s'équiperont avec toujours une distanciation de 2 m
9. Seul le moniteur interviendra sur les participants pour vérifier la bonne utilisation et le bon équipement du matériel.
10. Prévoyez, une bouteille d'eau à usage personnel ainsi que votre masque de protection.
11. Au départ de l'activité un briefing sera organisé, le moniteur procédera à l'énumération des règles et techniques de pratique de l'activité.
12. Pour l'organisation de la pratique des tandems par famille ou personnes confinées sera privilégiés. Le groupe devra toujours respecter les règles de distanciation de 2 m et le placement des participants préconisé par le moniteur.
13. En raison de la proximité du moniteur durant la mise en place des ateliers le moniteur portera un masque ou une visière sur le visage.
14. A la fin de l'activité les participants rangeront personnellement le matériel qui leur a été confié dans des caisses prévues pour la désinfection du matériel.
15. La collecte du matériel se fera individuellement sur place après désinfection des mains. Le groupe sera libéré sur place ou ramené sur le lieu de rendez-vous.

7) Protocole sanitaire COVID 19 employés-travailleurs indépendant EAURIZON

- ✓ L'ensemble des procédures sanitaires employés, clientèle est expliqué et font l'objet de signature de l'employé.
- ✓ Le DUER, le contrat de travail comportent un volet supplémentaire COVID.
- ✓ Du matériel individuel sous forme de kit individuel est mis à disposition des employés : Visière- Masque FFP2 – gants de protection, fiole gel hydro alcoolique, lingettes javellisées)
- ✓ Un casque visiere spécifique encadrement est prévu pour les activités en alternative des masques notamment durant les activités nautiques.
- ✓ Le changement s'effectuera dans le véhicule personnel du salarié.
- ✓ Les repas seront pris à l'extérieur sur l'espace pique nique en bordure du fleuve.
- ✓ Les bouteilles ou autres ustensiles seront personnalisés pour éviter tout transfert.
- ✓ Lors des phases de nettoyage désinfection du matériel individuel de protection renforcée est prévu.
- ✓ Lors des phases de réunions obligatoires un espace extérieur sera privilégié. Le reste des informations privilégieront les autres canaux de communication (téléphone, SMS, Mails).

Ce document est établi avec les informations et contraintes sanitaires connues au 18/05/2020 et peuvent évoluer en fonctions des nouvelles dispositions sanitaires futures.

N'ayant pas les moyens humains, temporels de diffuser à l'ensemble des communes potentiellement concernées par nos pratiques qui se comptent par dizaines ce document fait l'objet pour information d'une copie à la DDCSPP11 – 34 et 66- la Préfecture de l'Aude- La mairie de Puichéric.

Le gérant d'Eaurizon

Didier Astre -
